

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

Pouvoir adjudicateur :

SARTHE HABITAT

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Etabli en application du code de la commande publique.

**Marché de travaux relatif à la construction de 38 logements
locatifs sociaux individuels et intermédiaires avec garages rue
Saint-Antoine de Rochefort à La Ferté Bernard**

Programme 2215

Date et heure limites de remise des plis :

05 juin 2024 à 12h00

Version	Date	Modifications
A		
B		

Sommaire

Article 1 – Pouvoir adjudicateur et intervenants	4
1.1 - Pouvoir adjudicateur	4
1.2 - Intervenants	4
Article 2 – Objet de la consultation	5
2.1 - Objet de la consultation	5
2.2 – Procédure de passation	5
Article 3 – Dispositions générales	5
3.1 – Forme du marché	5
3.2 – Décomposition de la consultation	5
3.2.1 – Allotissement	5
3.2.2 – Décomposition en tranches optionnelles	6
3.3 – Nomenclature communautaire	6
3.4 – Réalisation de prestations similaires	7
Article 4 – Conditions de la consultation	7
4.1 – Conditions de participation des concurrents	7
4.1.1 – Forme juridique du groupement	7
4.1.2 – Sous-traitance	7
4.2 – Conditions particulières d'exécution : clause obligatoire de promotion de l'emploi	7
Article 5 – Caractéristiques et conditions relatives au marché	8
5.1 – Durée du marché – Délai d'exécution	8
5.2 – Modalités de paiement	8
5.3 – Délai de validité des propositions	8
5.4 – Variantes et prestations supplémentaires éventuelles	9
5.4.1 – Variantes à l'initiative des soumissionnaires	9
5.4.2 – Variantes imposées par le pouvoir adjudicateur	9
5.4.3 – Prestations supplémentaires éventuelles ou alternatives (options)	9
5.5 – Visite du lieu d'exécution	9
Article 6 – Dossier de consultation	10
6.1 – Contenu du dossier de consultation	10
6.2 - Mise à disposition dématérialisée du dossier de consultation	11

6.3 – Modification de détail au dossier de consultation	11
Article 7 – Présentation des candidatures et des offres	12
7.1 – Présentation de la candidature	12
7.1.1 – <i>Candidat individuel ou groupement d'entreprises</i>	12
7.1.2 – <i>Capacités des opérateurs sur lesquels s'appuie le candidat</i>	13
7.1.3 – <i>Sous-traitance</i>	13
7.2 – Pièces constitutives de l'offre	13
7.3 – Pièces nécessaires à l'attribution du marché	14
7.4 – Langue de rédaction des propositions	15
7.5 - Unité monétaire	15
Article 8 – Conditions d'envoi ou de remise des plis	15
8.1 - Transmission par voie électronique	15
8.2 - Copie de sauvegarde	16
Article 9 – Jugement des candidatures et des offres	17
9.1 – Examen des candidatures	17
9.2 – Critères de jugement des offres	18
9.3 – Négociation	18
Article 10 – Renseignements complémentaires	19
10.1 – Demande de renseignements	19
10.2 - Voies et délais de recours	19

Article 1 – Pouvoir adjudicateur et intervenants

1.1 - Pouvoir adjudicateur

SARTHE HABITAT
158 Avenue Bollée
CS 81933
72 019 LE MANS cedex 2

Téléphone : 02.43.43.72.72.

Site internet : www.sarthe-habitat.fr

Profil acheteur : <http://www.sarthe-marchespublics.fr/accueil.htm>

1.2 - Intervenants

La maîtrise d'œuvre est assurée par
AVENIR 24 Architecture (mandataire du groupement)
24, rue de l'Avenir – 72100 LE MANS
Tél : 02 43 81 43 27
E-mail : avenir24.accueil@orange.fr

Représentés par M. Pascal DUMONT et M. Jean-Marie BOBY

La mission de maîtrise d'œuvre confiée par le maître d'ouvrage est une mission de BASE VISA.

Les missions complémentaires sont les suivantes :

- ❖ Mission de conception et de suivi d'exécution des travaux à proximité des réseaux (AIPR)
- ❖ Mission étude et réalisation des performances énergétiques et thermiques
- ❖ Mission OPC
- ❖ Mission acoustique

Le contrôle technique est assuré par :
VERITAS
7 av René Laennec Bât B - 1er étage 72000 LE MANS
Tél : 02 43 39 96 20
E-mail : vincent.labbetoul@fr.bureauveritas.com

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II sera assurée par :
PIERRE SPS
8 rue Saint-André - 72000 LE MANS
Tél : 02 43 47 23 21
E-mail : accueil@sps-pierre.fr

L'ordonnancement, le pilotage et la coordination du chantier est assuré par :
FL INGENIERIE
21, rue de Torcé – 72100 LE MANS
Tél : 02 43 72 91 91
E-mail : contact@fl-ingenierie.com

Article 2 – Objet de la consultation

2.1 - Objet de la consultation

La présente consultation porte sur les prestations suivantes :

Marché de travaux relatif à la construction de 38 logements locatifs sociaux individuels et intermédiaires avec garages

Programme : 2215

Lieu d'exécution : rue Saint-Antoine de Rochefort - 72400 LA FERTE-BERNARD

2.2 – Procédure de passation

La procédure mise en œuvre dans le cadre de la présente consultation est la suivante :

La procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Article 3 – Dispositions générales

3.1 – Forme du marché

La consultation donnera lieu à la conclusion d'un marché :

X Ordinaire traité à prix global et forfaitaire

☐ A tranches optionnelles

3.2 – Décomposition de la consultation

3.2.1 – Allotissement

La présente consultation est décomposée en 16 lots définis comme suit :

Lot n°	Désignation du lot
1	VRD
2	Gros œuvre
3	Enduit gratté
4	Charpente bois massif / bardage bois
5	Couverture et bardage fibrociment ondulé
6	Etanchéité terrasses
7	Menuiseries extérieures PVC
8	Structures métalliques / serrurerie
9	Menuiseries intérieures bois / extérieures métalliques

10	Plâtrerie isolation
11	Carrelage faïence
12	Peinture
13	Revêtement de sol PVC
14	Espaces verts clôtures aménagements extérieurs
15	Plomberie VMC
16	Electricité chauffage photovoltaïque

Chacun des lots fera l'objet d'un marché séparé.

Les candidats pourront présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

Les candidats doivent présenter une offre distincte pour chaque lot auquel ils répondent.

3.2.2 – Décomposition en tranches optionnelles

➤ Sans objet

3.3 – Nomenclature communautaire

La classification principale et complémentaire conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV), est :

<i>Lot</i>	<i>Classification principale</i>	<i>Descriptif</i>
1	45112500-0	Travaux de terrassement Réseau génie civil - voirie
2	45262522-6	Travaux de maçonnerie
3	45261220-2	Travaux de peinture de couverture et autres travaux d'application d'enduits
4	45261100-5	Travaux de charpente
5	45261210-9	Travaux de couverture
6	45261420-4	Travaux d'étanchéification
7	45421000-4	Travaux de menuiserie
8	45421140-7	Pose de menuiseries métalliques, excepté portes et fenêtres
9	45421000-4	Travaux de menuiserie
10	45410000-4	Travaux de plâtrerie
11	45431000-7	Carrelages
12	45442100-8	Travaux de peinture
13	45432130-4	Travaux de revêtements de sols
14	45112710-5	Travaux d'aménagement paysager d'espaces verts
15	45330000-9	Travaux de plomberie
16	45311000-0	Travaux de câblage et d'installations électriques

3.4 – Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L.2122-1 et R.2122-7 du Code de la Commande Publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

Article 4 – Conditions de la consultation

4.1 – Conditions de participation des concurrents

4.1.1 – Forme juridique du groupement

Dans le cadre d'un groupement, l'un des opérateurs économiques, membres du groupement, est désigné dans l'acte d'engagement comme mandataire. Il a vocation à représenter l'ensemble des membres vis-à-vis du pouvoir adjudicateur et à coordonner les prestations des membres du groupement.

Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur pour la présentation de l'offre.

Cependant, en cas d'attribution du marché à un groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Le mandataire sera solidaire pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles.

Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

4.1.2 – Sous-traitance

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

Dans cet objectif, le candidat devra utiliser le formulaire « *DECLARATION DE SOUS-TRAITANCE* », dénommé DC4. Chaque sous-traitant doit faire l'objet de ce document.



Le formulaire DC4 relatif à la déclaration de sous-traitance est disponible à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

4.2 – Conditions particulières d'exécution : clause obligatoire de promotion de l'emploi

Sarthe Habitat, dans un souci de promotion de l'emploi et de lutte contre l'exclusion, a décidé de faire application des dispositions de l'article L2112-2 du code de la commande publique en incluant dans le cahier des charges du présent marché une clause obligatoire de promotion de l'emploi.

Cette clause est applicable aux lots identifiés dans l'annexe n°1 du Cahier des Clauses Administratives Particulières.

Chaque entreprise qui se verra attribuer un de ces lots, devra réaliser une action d'insertion qui permette l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.

L'annexe n°1 au Cahier des Clauses Administratives Particulières précise à cet égard les différentes modalités envisageables de mise en œuvre de cette action d'insertion.

Cette démarche de promotion de l'emploi est une modalité d'exécution du marché et non un critère de choix. A cet effet, **le candidat devra impérativement compléter précisément l'annexe à l'acte d'engagement relative à cette clause.**

ATTENTION

Les candidats ne sont pas autorisés à formuler dans leur offre des réserves sur la clause obligatoire de promotion de l'emploi.

Une offre qui ne satisferait pas à cette condition d'exécution sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Pour faciliter la mise en œuvre de cette clause d'insertion, un dispositif d'accompagnement a été mis en place qui peut être sollicité aux coordonnées suivantes :

Autres territoires hors métropole du Mans

Mmes Sandra BODET et Valérie NATUREL

Département de la Sarthe

☎ : 02.43.54.74.59

☎ : 02.44.02.41.53

@ : contact.clauses@sarthe.fr

Article 5 – Caractéristiques et conditions relatives au marché

5.1 – Durée du marché – Délai d'exécution

Les délais d'exécution des travaux sont définis conformément au calendrier détaillé d'exécution.

La durée prévisionnelle des travaux est fixée à 20 mois à compter de l'ordre de service de démarrage de l'exécution des travaux.

La période de préparation du chantier est fixée à 8 semaines à compter de la notification du marché et ne fera pas l'objet d'un ordre de service.

A titre indicatif, la date prévisionnelle de commencement des travaux est fixée à **janvier 2025**.

Les travaux feront l'objet d'une garantie de parfait achèvement d'un an à compter de la réception de ces derniers.

5.2 – Modalités de paiement

Les sommes dues au titulaire et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

Le règlement des dépenses se fera par virement bancaire.

5.3 – Délai de validité des propositions

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des plis.

5.4 – Variantes et prestations supplémentaires éventuelles

5.4.1 – Variantes à l'initiative des soumissionnaires

Les variantes, par rapport à l'objet du marché, sont autorisées pour la présente consultation.

Les candidats qui présentent des variantes doivent obligatoirement remettre une offre pour la solution de base.

Dans l'hypothèse où des variantes seraient présentées, le candidat fournira l'ensemble des pièces nécessaires à l'appréciation de celles-ci.

Les candidats présenteront un dossier général « variantes » comportant un sous-dossier particulier pour chaque variante qu'ils proposent. Outre les répercussions de chaque variante sur le montant de leur offre de base, ils indiqueront les adaptations à apporter sur le projet.

Les offres avec variantes devront être chiffrées à l'acte d'engagement et feront l'objet d'une décomposition du prix global et forfaitaire pour chacune d'entre elles au sein du cadre de décomposition du prix global et forfaitaire joint au DCE.

Les exigences minimales à respecter par les variantes sont les suivantes :

Les variantes proposées par le candidat doivent respecter les exigences minimales, garantissant que la qualité architecturale et les objectifs de performances énergétiques demeurent intacts.

5.4.2 – Variantes imposées par le pouvoir adjudicateur

Le pouvoir adjudicateur ne prévoit pas de variante.

5.4.3 – Prestations supplémentaires éventuelles ou alternatives (options)

Chaque candidat devra faire obligatoirement une proposition pour la prestation supplémentaire ou alternative suivante :

Lot	N° PSE	Désignation
7	07.01	Motorisation des volets roulants sur repères fenêtres
13	13.02	Remplacement sol PVC U2S P3 par sol U3 P3 en pose libre
14	1.12	Bande gravillonnée
15	15.03	Antitarte
15	15.04	Plan de toilette sur meuble
16	16.05	Volets roulants électriques de toutes les fenêtres et portes-fenêtres

Les prestations supplémentaires devront être chiffrées à l'acte d'engagement ainsi que dans la décomposition du prix global et forfaitaire.

En l'absence de chiffrage de l'ensemble des prestations supplémentaires éventuelles, l'offre du candidat sera déclarée irrégulière.

Le choix de retenir ou non ces prestations supplémentaires éventuelles sera effectué au plus tard avant la signature du marché.

Sarthe Habitat évaluera et classera les offres en tenant compte des seules PSE que Sarthe Habitat souhaite retenir.

5.5 – Visite du lieu d'exécution

La visite sur site n'est pas obligatoire. Sa non-réalisation ne permettra pas au candidat retenu de faire valoir l'ignorance d'une situation.

Pour apprécier au mieux l'étendue des travaux à réaliser et pour se rendre compte de son environnement, il est **vivement conseillé** aux soumissionnaires de se rendre sur les lieux.

Bien que le site soit accessible, il est actuellement en chantier en raison notamment des travaux de viabilisation du terrain.

Les titulaires ne pourront élever aucune réclamation ni prétendre à aucune augmentation de prix du fait des difficultés de mise en œuvre ou de réalisation qu'ils pourront ainsi rencontrer, de quelque nature qu'elles soient et dont ils doivent, avant le dépôt de son offre, mesurer toute l'importance.

Article 6 – Dossier de consultation

6.1 – Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- 0.0_Le présent règlement de la consultation
- 1.0_L'acte d'engagement et son annexe :
 - 1.1_Annexe n°01_Répartition des cotraitants
 - 1.2_Annexe n°02_Insertion par l'activité économique obligatoire
- 2.0_Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) et son annexe :
 - 2.1_Annexe n°1 relative à l'insertion par l'activité économique
- 3.0_Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.)
- 4.0_Le dossier de plans graphiques :

AVENIR 24 architecture (versions dwg et PDF)

- 1053-0 PLAN DE SITUATION – PLAN D'INSTALLATION DE CHANTIER – TERRASSEMENT - PLATEFORMES (format A3)
- 1053-1 VRD
- 1053-2 Ilot B logements B1 à B5 PLAN DE MASSE – PLANS – COUPES – FACADES – DÉTAILS (format A3)
- 1053-3 Ilot C logements C6 à C12 PLAN DE MASSE – PLANS – COUPES – FACADES – DÉTAILS (format A3)
- 1053-4 Ilot C logements C13 à C33 PLAN DE MASSE – PLANS – COUPES – FACADES – DÉTAILS (format A3)
- 1053-5 Ilot C logements C34 à C38 PLAN DE MASSE – PLANS – COUPES – FACADES – DÉTAILS (format A3)

Bet BELLEC (version PDF)

- PVC/ELE 01 CARNET DE PLANS TECHNIQUES

Bet FLK INGENIERIE (versions dwg et PDF)

- ST01 Ilot B logements 1 à 5 FONDATIONS SUPERSTRUCTURES
- ST02 Ilot C logements 6 à 12 FONDATIONS SUPERSTRUCTURES
- ST03 Ilot C logements 13 à 28 FONDATIONS SUPERSTRUCTURES
- ST04 Ilot C logements 29 à 32 FONDATIONS SUPERSTRUCTURES
- ST05 Ilot C logements 33 à 38 FONDATIONS SUPERSTRUCTURES
- ST06 Carports FONDATIONS

PAYSAGE CONCEPT (versions dwg et PDF)

- Lot EV carnet de plantations
- Lot EV carnet de détail plantation

Plans géomètre

Plans Permis aménager

- 5.0_ Le calendrier prévisionnel
- 6.0_ Le plan général de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (P.G.C.)
- 7.0_ Le rapport initial du contrôleur technique (R.I.C.T.)
- 8.0_ L'étude géotechnique ICSEO G2 PRO
- 9.0_ La charte chantier propre
- 10.0_ Le dossier de calcul - RT 2012
- 11.0_ DOE OCAMAT à la suite de démolition des bâtiments
- 12.0_ Tableaux de surfaces
- 13.0_ Trame DOE_DIUO
- 14.0_ Les cadres de décomposition du prix global et forfaitaire (C.D.P.G.F.)
- 15.0_ Une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun cas mentionnés aux articles L2141-1 à L2141-11 du code de la commande publique concernant les interdictions de soumissionner et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés
- 16.0_ La lettre de candidature – Formulaire DC1
- 17.0_ La déclaration du candidat – Formulaire DC2
- 18.0_ La déclaration de sous-traitance – Formulaire DC4 et la fiche de présentation d'un sous-traitant

6.2 - Mise à disposition dématérialisée du dossier de consultation

Le dossier de consultation est mis à disposition, gratuitement, par voie électronique, à l'adresse suivante : <http://www.sarthe-marchespublics.fr/accueil.htm>

Les candidats devront s'authentifier sur le site internet et notamment préciser une adresse de courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique. Ceci permettra d'être tenus informés de toutes les modifications ou compléments d'informations apportés au DCE, susceptibles d'intervenir au cours de la consultation.

Dans le cas contraire, il appartiendra aux candidats de récupérer par ses propres moyens les informations communiquées.

Pour tout renseignement complémentaire ou assistance relatifs notamment au téléchargement des pièces du dossier ou au dépôt des plis, les candidats peuvent obtenir des réponses à partir de l'aide en ligne via le lien « assistance » : <http://www.sarthe-marchespublics.fr/pratique-assistance.htm#pbm>

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par le pouvoir adjudicateur, les soumissionnaires doivent disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants :

- .zip ;
- .pdf ;
- word, excel, open office;
- .dwg, .jpeg, .tif.

6.3 – Modification de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être envoyées **au plus tard 8 jours** avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Article 7 – Présentation des candidatures et des offres

Chaque candidat aura à produire un **dossier complet** comprenant les pièces définies ci-après. Le dossier sera transmis au moyen d'un pli contenant les pièces de la candidature et de l'offre.

7.1 – Présentation de la candidature

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat), soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Les formulaires DC1, DC2 et DC4 ont été mis à jour par la Direction des Affaires Juridiques. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site suivant : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat> et sont également joints au dossier de consultation des entreprises.



7.1.1 – Candidat individuel ou groupement d'entreprises

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

- ❖ Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner ;
- ❖ Une lettre de candidature (DC1 ou équivalent) comportant l'ensemble des indications permettant d'identifier le candidat ou l'ensemble des membres du groupement en cas de réponse en groupement ;
- ❖ Une Déclaration du candidat : imprimé DC2 ou équivalent sur papier libre dûment rempli ;

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

- ❖ Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

- ❖ Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- ❖ Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat ;
- ❖ Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin).

Niveau minimal de capacité exigé

- ✓ **Une attestation d'Autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR) en cours de validité**
Les candidats répondant aux **lots n°1 et 2** devront fournir à minima une attestation **profil encadrant** et une attestation **profil opérateur**.

L'absence de production de ce document conduira au rejet de la candidature du soumissionnaire.

Remarque :

Les entreprises nouvellement créées pourront apporter la preuve de leurs capacités par tout autre document équivalent. Pour apprécier les capacités de ces entreprises, pourront être notamment produits, les renseignements suivants :

- Pour les capacités financières : une déclaration appropriée de banque, une attestation d'un agent d'assurance garantissant la conclusion d'un contrat en cas d'attribution, etc.
- Titres d'études et/ou expérience professionnelle des responsables, liste des matériels possédés par l'entreprise, attestation de fourniture de ces matériels en cas d'attribution, etc.

7.1.2 – Capacités des opérateurs sur lesquels s'appuie le candidat

Pour justifier des capacités d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur.

En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat en apporte la preuve par tout moyen approprié.

7.1.3 – Sous-traitance

En cas de demande de sous-traitance, déclarée dès le dépôt de l'offre, le candidat doit transmettre pour chaque sous-traitant la liste des documents suivants :

- ✓ La déclaration de sous-traitance (Formulaire DC4)

Ce document est joint au présent DCE ou est disponible gratuitement sur le site suivant : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

- ✓ Une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun cas mentionnés aux articles L2141-1 à L2141-11 du code de la commande publique concernant les interdictions de soumissionner et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés
- ✓ L'ensemble des pièces mentionnées à l'article 7.1.1 cité ci-avant du présent règlement de la consultation
- ✓ Le contrat de sous-traitance conclu entre le titulaire et le sous-traitant

L'ensemble des informations nécessaires à la validation des déclarations de sous-traitance est précisé dans la fiche « présentation d'un sous-traitant » jointe au DCE.

7.2 – Pièces constitutives de l'offre

Pour chaque lot, le candidat produit un projet de marché comprenant les pièces suivantes :

Documents à produire
<u>Aspect économique</u>
L'acte d'engagement dûment complété et daté (1 AE/lot)
L'annexe n°2 à l'acte d'engagement relative à la clause de promotion de l'emploi dûment complétée et datée
La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (D.P.G.F.) dont le fichier Excel est à compléter obligatoirement
<u>Aspect sociétal/social</u>
- La note méthodologique limitée à 2 feuilles A4 recto verso abordant : - o la méthodologie relative à l'organisation déployée pour assurer les délais, contraintes et gestion du chantier - o l'effectif et les titres d'études et professionnelles de l'équipe dédié aux travaux (personnel encadrant et exécutant) - o les moyens matériels utilisés dans le cadre du projet - La note méthodologique limitée à 2 feuilles A4 recto verso décrivant les procédés utilisés pour assurer la sécurité du chantier.

Documents à produire
<u>Aspect environnemental</u>
La note méthodologique dans la limite de 2 feuilles A4 recto verso portant sur les moyens mis en œuvre pour respecter les engagements pris au titre de la charte chantier propre
La transmission de la liste des produits prescrits et conformes au CCTP et en cas de produit équivalent produire la fiche technique correspondante pour garantir la qualité

L'ensemble des documents remis ci-dessus seront contractuels et feront l'objet d'un suivi par le Maître d'œuvre en lien avec le Maître d'Ouvrage sur toute la durée du chantier.

Le soumissionnaire doit préciser les éléments confidentiels de son offre couverts par le secret des affaires et justifier par notre détaillée écrite les motifs de couverture par le secret des affaires de ces éléments. A défaut de précisions, l'offre est réputée communicable selon la jurisprudence de la CADA.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

7.3 – Pièces nécessaires à l'attribution du marché

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire, dans un délai imparti par le pouvoir adjudicateur, les certificats et attestations prévus ci-après :

- ✓ Les pouvoirs de la personne habilitée à engager la société
- ✓ Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8254-2 à D.8254-5 du code du travail, selon le cas. Ces pièces sont à produire tous les six mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché.

Dans tous les cas :

- Une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale, prévue à l'article L. 243-15 du code de sécurité sociale, émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions datant de moins de 6 mois (articles D 8222-5-1° du code du travail et D. 243-15 du code de sécurité sociale).

Dans le cas où l'immatriculation de l'entreprise au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) ou au Répertoire des Métiers (RM) est obligatoire, ou lorsqu'il s'agit d'une profession réglementée, l'un des documents suivants (*article D 8222-5-2° du code du travail*) :

- Un extrait de l'inscription au RCS (K ou K-bis), délivré par les services du greffe du tribunal de commerce et datant de moins de 3 mois.
 - Une carte d'identification justifiant de l'inscription au RM.
 - Un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et le numéro d'immatriculation au RCS ou au RM ou à une liste ou un tableau d'un ordre professionnel, ou la référence de l'agrément délivré par l'autorité compétente.
 - Un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes en cours d'inscription.
- ✓ Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que les obligations fiscales et sociales ont été satisfaites.
 - ✓ La pièce prévue à l'article D.8254-2 ou D.8254-5 du code du travail : la liste nominative des salariés étrangers employés par le candidat et soumis à l'autorisation de travail mentionnée aux articles L.5221-2 du code du travail. Cette liste précise, pour chaque salarié, sa date d'embauche, sa nationalité ainsi que le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail.

- ✓ Les attestations d'assurance responsabilité civile et décennale en cours de validité
- ✓ La copie du ou des jugements prononcés dans le cadre d'un redressement judiciaire
- ✓ En cas de groupement, les documents listés ci-dessus devront impérativement être remis pour chacun des co-traitants.

Pour remettre ces documents, le soumissionnaire dispose d'un délai imparti par le pouvoir adjudicateur défini lors de la notification de sa décision. A défaut de satisfaire à ses obligations, le candidat suivant dans le classement sera sollicité pour produire les documents nécessaires.

Remarque : Sarthe Habitat met à disposition du candidat la plateforme e-Attestations. Ce moyen permet de simplifier et sécuriser la remise de ces documents.

Si le candidat retenu est déjà inscrit sur la plateforme, il pourra se connecter avec ses identifiants habituels. Dans le cas contraire, il recevra un courriel de la plateforme e-Attestations lui communiquant ses identifiants (à partir de l'adresse support@e-attestations.com)

Aucun des documents listés au présent article ne sera pris en compte s'il est transmis sur support papier.

7.4 – Langue de rédaction des propositions

Les propositions doivent être rédigées en langue française.

Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

7.5 - Unité monétaire

Le pouvoir adjudicateur conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : euro(s).

Article 8 – Conditions d'envoi ou de remise des plis

8.1 - Transmission par voie électronique



Toutes les communications et tous les échanges d'informations doivent être effectués par des moyens de communication électronique.
Afin de vous accompagner dans cette démarche, vous pouvez contacter notre référent Entreprises, Mme Sylvia Gasnier : sylvia.gasnier@sarthe-habitat.fr

La transmission des documents par voie électronique se fait uniquement sur le profil d'acheteur de SARTHE HABITAT à l'adresse suivante : <http://www.sarthe-marchespublics.fr/accueil.htm>

En revanche, la transmission des documents sur un support physique électronique (CD-ROM, clé usb...) n'est pas autorisée.

Toute offre remise sur support papier sera considérée comme irrégulière et rejetée.

Les fichiers constitutifs de la candidature et de l'offre du candidat devront être transmis dans des formats largement disponibles.

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

Les candidats doivent anticiper leur dépôt, la date limite de remise des plis s'appréciant à la date de fin de transmission du dernier fichier. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

En cas de difficulté lors de la remise des candidatures ou offres, le candidat est invité à se rapprocher du support technique :

AWS – e-mail : support-entreprises@aws-france.com - Tél : 04 80 04 12 60

Il est rappelé que la durée du téléchargement est fonction du débit ascendant de l'accès internet du soumissionnaire et de la taille des documents à transmettre.

La transmission doit pouvoir faire l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. Les plis transmis par voie électronique sont horodatés.

Le soumissionnaire devra s'assurer du chiffrement de son offre avant envoi et accepter l'horodatage retenu par la plateforme.

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Les candidats sont invités à se préparer au dépôt des plis par un test sur le site école du profil d'acheteur ou en utilisant la consultation de démonstration disponible sur le profil d'acheteur. Cela permettra au candidat de vérifier les prérequis techniques au niveau de son poste de travail et de son réseau internet.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Formats de fichiers acceptés :

En cas de transmission de réponse par voie électronique, les documents fournis doivent être dans l'un des formats suivants, sous peine d'irrecevabilité de l'offre :

- standard .zip
- Adobe® Acrobat® .pdf
- Rich Text Format .rtf
- .doc ou .xls ou .ppt
- odt, ods, odp, odg
- le cas échéant, le format DWG
- ou encore pour les images bitmaps .bmp, .jpg, .gif, png

Tous fichiers informatiques établis dans un format informatique différent, à partir d'une version de logiciel supérieure, à partir d'une version de logiciel incompatible avec ces versions de logiciels de lecture ou à partir d'une version de logiciel rendant le fichier illisible par ces logiciels sans modification sera déclaré irrecevable.

En cas de « rematérialisation » par le pouvoir adjudicateur des pièces transmises par voie dématérialisée, l'attributaire sera invité à une signature manuscrite de ses pièces.

Remarque : Lors de l'attribution du marché, il sera demandé au titulaire disposant d'un certificat de signature électronique conforme à la norme RGS** ou RGS*** de signer électroniquement au format PADES l'acte d'engagement, l'ensemble des annexes à l'acte d'engagement ainsi que le tableau de répartition des honoraires.

L'ensemble de ces documents est à nous remettre au format PDF, sans modifier l'intitulé du document.

8.2 - Copie de sauvegarde

Les candidats peuvent également transmettre, dans les délais impartis pour la remise des plis, une copie de sauvegarde sur support physique électronique (CD-Rom, DVD-Rom, clé USB) ou sur support papier. Cette copie est transmise, à l'adresse mentionnée ci-après, sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention : **« copie de sauvegarde »**.

Cette copie de sauvegarde ne sera ouverte qu'en cas de défaillance du système informatique ou lorsqu'un virus est détecté dans le document électronique transmis par le candidat.

Les copies de sauvegarde éventuelles devront être adressées par lettre recommandée avec accusé de réception postal ou par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception ou remis contre récépissé à l'adresse ci-dessous.

La copie de sauvegarde portera les mentions suivantes :

Copie de sauvegarde

**SARTHE HABITAT
Service Achats
158 avenue Bollée
CS 81933
72019 LE MANS CEDEX 2**

Article 9 – Jugement des candidatures et des offres

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans les conditions prévues aux articles L2142-1 et L2152-1 à L2152-8 et R2152-1 à R2152-8 du code de la commande publique au moyen des critères ci-après.

9.1 – Examen des candidatures

Critères de sélection des candidatures :

**Garantie de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle
Capacité économique et financière
Capacités techniques et professionnelles**

Les candidatures pourront être valablement éliminées en raison de non-conformité du dossier administratif et/ou en raison de capacités techniques, financières et professionnelles manifestement insuffisantes pour exécuter les prestations, objet de la présente consultation.

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 4 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

En procédure ouverte, cette vérification peut être effectuée par le pouvoir adjudicateur à tout moment de la procédure et au plus tard avant l'attribution du marché public.

9.2 – Critères de jugement des offres

Critères	Pondération
Critère économique	40%
❖ Prix des prestations au regard du montant global et forfaitaire annoncé dans l'acte d'engagement	40%
Critère sociétal/social	35%
❖ La qualité organisationnelle ainsi que celle des moyens humains et matériels déployés pour réaliser les travaux, objet du marché	20%
❖ La qualité des procédés mis en œuvre pour assurer la mise en sécurité du chantier	15%
Critère environnemental	20%
❖ La qualité de la méthodologie ainsi que des moyens proposés pour assurer les engagements pris au titre de la charte "chantier propre"	10%
❖ La qualité et la conformité réglementaire et technique des produits / matériels utilisés pour la réalisation du chantier	10%
Qualité globale du dossier	5%
❖ La qualité globale du dossier et le respect du formalisme imposé	5%

Le prix global et forfaitaire est détaillé au moyen d'une décomposition qui en indique les éléments constitutifs. La décomposition du prix global forfaitaire permet d'apprécier les offres.

En cas de discordance constatée dans une offre entre le montant porté à l'acte d'engagement et celui porté sur la décomposition du prix global forfaitaire, seul le montant porté à l'acte d'engagement prévaudra et fera foi.

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seront constatées dans la décomposition du prix global forfaitaire, il n'en sera pas tenu compte dans le jugement de la consultation.

Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en concordance avec le prix global et forfaitaire. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

9.3 – Négociation

A l'issue de la première phase d'analyse des offres, la présente consultation pourra faire l'objet d'une négociation.

Outre l'aspect financier, ces négociations permettront de procéder à des réajustements méthodologiques et techniques afin d'assurer l'adéquation de la proposition de l'entreprise aux besoins de Sarthe Habitat.

Les négociations se feront par échange électronique uniquement via le profil acheteur et si besoin par une rencontre avec chacun des candidats.

Le nombre de tours de négociations étant conditionné par la teneur des offres reçues, chaque candidat est encouragé à remettre, dès le premier tour de négociations, sa meilleure offre technique et financière.

Au terme de la négociation, les offres finales seront analysées sur la base des critères initialement prévus. L'absence de retour formalisé vaudra maintien de l'offre précédente.

Toutefois, l'acheteur se réserve la possibilité d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation.

Le résultat de la négociation constituera un engagement contractuel.

Article 10 – Renseignements complémentaires

10.1 – Demande de renseignements

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats pourront faire la demande écrite, **6 jours** avant la date limite de remise des plis, sur la plateforme de dématérialisation de SARTHE HABITAT à l'adresse suivante : www.sarthe-marchespublics.fr et en utilisant le lien « **Correspondre avec l'acheteur** ».

Une réponse sera adressée au plus tard **quatre jours** avant la date fixée pour la remise de plis.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des plis est reportée, les dispositions précédentes sont applicables en fonction de cette nouvelle date.

10.2 - Voies et délais de recours

Tribunal Administratif de Nantes
6 allée de l'Ile Gloriette
44000 Nantes

Tél. 02 40 99 46 00 - fax : 02 40 99 46 58
Courriel : greffe.ta-nantes@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

- Référé précontractuel prévu aux articles L. 551-1 à L. 551-12 du code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.
- Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.
- Recours contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme.

Pour rappel, la juridiction administrative compétence peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Le Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des différends relatifs aux marchés publics est le CCIRA de Nantes.

DREETS DES PAYS DE LA LOIRE
Immeuble Skyline, 22 mail Pablo Picasso - BP 24209
44042 NANTES Cedex 1
Contact : Madame Christèle AILLERIS, Secrétariat du CCIRA de Nantes
Tél. : 06 60 48 98 89
Courriel : dreets-pdl.ccira@dreets.gouv.fr